

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY
SEANCE DU JEUDI 04 SEPTEMBRE 2014**

Date de convocation : 27 août 2014

Date d'affichage : 11 septembre 2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil quatorze, le jeudi 04 septembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

Étaient présents :

Messieurs Jean-Marie LEBÉHOT Maire, Jackie JOUANNE Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Messieurs Claude BRUNET, Michel LEGOUPIL, Sylvain LENGRONNE, Mesdames Claude CARAU COUVREUR, Nathalie FAGNEN, Nathalie GUESNON, Lydie OSMOND, Delphine ROULLEAUX, et Monsieur Sébastien DUPARD.

Excusés : Monsieur Daniel VILLECHALANE (qui donne procuration à Michel LEGOUPIL), Monsieur François OSMOND (qui donne procuration à Madame Claude CARAU COUVREUR), et Madame Vanessa DAVID.

Secrétaire de séance : Madame Lydie OSMOND.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 03 juillet 2014 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1) Renouvellement contrat CAE poste direction CLSH
- 2) Acquisition terrain réserve foncière
- 3) Compte rendu de la commission des finances : tarif location salle polyvalente, aménagements divers
- 4) Tarif cantine et garderie rentrée 2014 - 2015
- 5) Tarif CLSH mercredis après midi
- 6) Compte rendu commission cadre de vie : prix concours des maisons fleuries
- 7) Questions diverses

I - RENOUELEMENT DU CONTRAT CAE POSTE DIRECTION DU CLSH

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 07 octobre 2013, le conseil municipal avait décidé de recruter un agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi pour le poste de directeur du CLSH. Le contrat arrivant à échéance au 15/10/2014, il convient de le renouveler, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de renouveler ce contrat pour 12 mois, de porter ce contrat de 20.00' heures hebdomadaires à 26.00' heures hebdomadaires, compte tenu des obligations de service et de la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT précise que l'État prend en charge 70% de la rémunération et exonère les charges patronales de sécurité sociale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de renouveler le contrat du poste de directrice de CLSH dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ce contrat sera d'une durée de 12 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine, modulable selon les rythmes scolaires.
- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention avec l'État et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce renouvellement.

II - ACQUISITION TERRAIN RÉSERVE FONCIÈRE

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par un administré pour l'acquisition de son terrain d'une superficie de 18840 m². Monsieur le Maire informe le conseil qu'il s'agirait là de constituer une réserve foncière afin d'être en mesure de pouvoir répondre rapidement à des éventuels projets futurs d'urbanisme, lotissement ou autre. Monsieur le Maire fait part aux conseillers de l'estimation du service des domaines. Il souligne les particularités de ce terrain, à savoir l'obligation d'un retrait d'une bande de 30 mètres pour toute construction par rapport au « champ de l'avenue », et le déplacement de la ligne à haute tension. Il précise également que des travaux de viabilisation (assainissement, eau, électricité) seront à réaliser. Il conviendra de vérifier la faisabilité et le coût de déplacement voire de l'enfouissement de la ligne ERDF. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de faire une proposition d'achat de la parcelle pour un montant de 83 480.00 €. Ce prix prend en compte une valorisation moindre de la bande de terrain non constructible (environ 5200 m²).

Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire de la parcelle contigüe serait disposé à la vendre à la commune. Monsieur Michel LEGOUPIL suggère de proposer à ce propriétaire d'échanger ce terrain contre une bande de terrain le long du « champ de l'avenue ».

III - COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES : TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE, AMÉNAGEMENTS

DIVERS

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission s'est réunie deux fois pour étudier la tarification de la location de la salle communale. La location de la salle communale est prévue pour 70 personnes maximum.

La commission propose les tarifs suivants :

- Location de la salle avec cuisine pour repas (1 ou 2 jours) : 160.00 €
- Caution à verser à la réservation : 100.00 €
- Versement d'un acompte à la réservation : 40.00 € (au minimum 15 jours avant la location)
- Location de vaisselle (si repas dans la salle) : 1.00 € le couvert complet
- Location pour un vin d'honneur privé : 50.00 €
- Forfait de location de verres pour un vin d'honneur : 15.00 € (100 coupes et verres à jus de fruits)
- Location de la salle (sans cuisine ni vaisselle) pour autres événements : séminaire, exposition commerciale, réunions (autres que les associations de Canisy) : 50.00 €
- Facturation de la casse au prix coutant + 15% de frais de gestion

Il conviendra d'établir un contrat de location et un règlement intérieur de location de la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve les tarifs proposés, et décide de les appliquer à compter du 05/09/2014, sauf pour les réservations prises antérieurement à cette date.

La commission a évoqué plusieurs points :

- Prévoir une personne pour la remise des clés, avant et après la location.
- La salle devra être rendue balayée et la cuisine propre (les inox faits et la vaisselle propre et rangée).
- Utilisation du gaz : voir la contrainte de la bouteille (niveau gaz) et sécurité.
- Electricité : faire des relevés sur un an et voir ultérieurement si on ajoute un forfait électricité.
- Location de vaisselle : établir une feuille détaillant toutes les pièces, avec tarification de chaque pièce en cas de casse.
- Gestion de la salle avec la paroisse pour le catéchisme le samedi.
- Planning à établir (TAP, Catéchisme, Anciens, etc.).

IV - TARIF CANTINE ET GARDERIE RENTRÉE 2014 - 2015

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers les tarifs actuels de cantine et de garderie : forfait 4 jours 3.80 € le repas, forfait 3 jours 3.95 € le repas, forfait 2 jours 4.10 € le repas, le repas occasionnel 4.30 €, frais de surveillance le midi 0.30 €, heure de garderie 1.40 €, heure d'aide aux devoirs 1.65 €, goûter 0.40 €. Il précise que les abonnements aux divers forfaits ont fait l'objet d'une annualisation sur 10 mois pour la facturation.

La commission des finances propose au conseil d'augmenter le tarif des services comme suit : forfait 4 jours 3.85 € le repas, forfait 3 jours 4.00 € le repas, forfait 2 jours 4.15 € le repas, le repas occasionnel 4.35 €, et de maintenir le prix des autres services, à savoir

l'heure de garderie (1.40 €), l'heure d'aide aux devoirs (1.65 €), le goûter (0.40 €) et les frais de surveillance le midi (0.30 €).

Facturation cantine en fonction du forfait semaine - Canisy	Forfait 4J	Forfait 3J	Forfait 2J
total jours	137	108	72
prix unitaire repas	3.85 €	4.00 €	4.15 €
total repas	527.45 €	432.00 €	298.80 €
frais surveillance (0,30€ par jour)	41.10 €	32.40 €	2160 €
total Facturé à l'année	568.55 €	464.40 €	320.40 €
soit par mois (base 10 mois)	56.86 €	46.44 €	32.04 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les tarifs tel que proposé, à compter du 02/09/2014.

Effectif de la rentrée :

L'école compte 147 élèves, répartis comme suit :

PS/MS	29 élèves, classe de Mme Florence FAION ;
MS/GS	29 élèves, classe de Mmes Delphine BOULAY et Claire LEROUX-COYAU ;
CP	20 élèves, classe de Mme Adeline LETOURNEUR ;
CE1	19 élèves, classe de Mme Séverine DIDIER ;
CE2/CM1	25 élèves, classe de Mme Sandrine LE BERTHIER ;
CM1/CM2	25 élèves, classe de M. David BEAUFILS.

Monsieur le Maire informe le conseil que le sol du préau a été rainuré, ce qui le rend désormais moins glissant. La salle de classe des CP a été rénovée comme convenu.

Monsieur Sébastien DUPARD fait part d'une remarque formulée par des parents concernant la discordance entre le début de la classe au primaire le mercredi (9h00) et le début des cours au collège (8h45) ; ce qui fait que les aînés scolarisés au collège ne peuvent plus accompagner leurs benjamins scolarisés au primaire jusqu'à l'ouverture de l'école, 8h50, sous peine d'être en retard au collège.

Le conseil municipal répond que les horaires le mercredi ont été décalés pour permettre aux parents, qui le peuvent, de récupérer leurs enfants à 12h15 ; et, qu'il existe un service de garderie le mercredi matin (7h30 à 9h00).

V - TARIF CLSH MERCREDIS APRÈS MIDI

Madame Claude CARAU COUVREUR fait le point sur la fréquentation du Centre « l'îlot Pirates » cet été : 42 enfants la 1^e semaine, 51 enfants la 2^e semaine, 34 enfants la 3^e semaine, et 26 enfants la 4^e semaine.

La directrice du CLSH donne satisfaction. Le budget est, pour l'heure, équilibré. Madame Claude CARAU COUVREUR précise que la directrice se préoccupe d'obtenir des subventions pour financer les activités du Centre.

Madame Claude CARAU COUVREUR demande s'il est nécessaire d'appliquer une réduction aux enfants qui iraient au foot ou à une autre activité le mercredi après-midi. Le conseil municipal répond qu'ils utilisent un service, que ces enfants monopolisent un agent pour les accompagner lors du trajet stade - clsh.

Le conseil municipal souhaite ajourner la question relative aux tarifs du mercredis après-midi, et laisse la commission cadre de vie étudier la tarification.

Odeurs au CLSH

Monsieur le Maire informe le conseil avoir adressé un courrier à l'entreprise qui avait réalisé les travaux de gros œuvre en 2008 ; un rendez-vous a été convenu sur place ce vendredi 05 septembre.

VI - COMPTE RENDU COMMISSION CADRE DE VIE : PRIX CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil que 14 personnes se sont inscrites au concours Maisons fleuries de l'édition 2014, sept personnes dans la 1^e catégorie maison avec jardinet visible de la rue, quatre personnes dans la 2^e catégorie fenêtres et balcons visibles de la rue, et trois personnes dans la catégorie maison avec jardinet non visible de la rue.

La commission propose de remettre un bouquet aux lauréats et de répartir les prix suivants :

1 ^e catégorie : maison avec jardin visible de la rue	1 ^e prix 60.00 €
	2 ^e prix 50.00 €
	3 ^e prix 40.00 €
2 ^e catégorie : fenêtres et balcons visibles de la rue	1 ^e prix 50.00 €
	2 ^e prix 40.00 €
3 ^e catégorie : maison avec jardin non visible de la rue	1 ^e prix 40.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

La remise des prix du concours des Maisons fleuries est fixée au lundi 29 septembre prochain, à 18h30.

Madame Claude CARAU COUVREUR informe le conseil que des pensées viendront fleurir le bourg cet hiver. Elle signale que les hortensias du parking de la pharmacie, qui gênent la visibilité à la sortie du parking, vont être délocalisés et replantés devant le 8 à Huit.

Les fleurs pour l'année prochaine devront être choisies courant du mois d'octobre, il faudra tester de nouvelles jardinières.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Remboursement de cautions

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide les remboursements du dépôt de garantie de Monsieur Karl TURGOT pour le logement sis 21 rue André Osmond d'un montant de

460.00 € et du dépôt de garantie de Monsieur et Madame Werner MICLOT pour le logement sis 11 rue de Kergorlay d'un montant de 490.00 €.

Monsieur le Maire précise qu'une régularisation budgétaire est nécessaire : l'article 165 (dépôts et cautionnements reçus) sera crédité de la somme de 450.00 € par prélèvement sur l'article 020 (dépenses imprévues d'investissement).

Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

Location logement sis 11 rue de Kergorlay

Monsieur le Maire informe le conseil avoir un locataire pour le logement sis 11 rue de Kergorlay. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 510.00 € mensuels, le dépôt de garantie à 510.00 € et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer un contrat de location.

Mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire informe le conseil avoir été sollicité par la communauté de communes pour que les agents communaux entretiennent les pelouses des espaces verts à proximité du stade, balayent devant la médiathèque et prennent en charge les enfants au car, avec une contrepartie financière. Le conseil s'interroge sur la disponibilité des agents compte tenu de leur charge de travail. Monsieur Jackie JOUANNE, adjoint aux travaux, va étudier ce point.

Groupe de travail « salle de convivialité »

Monsieur le Maire propose aux conseillers de constituer un groupe de travail pour étudier le projet de salle de convivialité : Monsieur le Maire, Monsieur Jackie JOUANNE, Madame Nathalie FAGNEN, Monsieur Claude BRUNET, Madame Delphine ROULLEAUX et Monsieur Sébastien DUPARD. La première réunion de travail est fixée au mardi 30 septembre prochain à 20h30.

Divers

Le conseil est informé que la médiathèque a fourni une collection de livres à l'école.

Talus chemin vérité : Madame Delphine ROULLEAUX informe le conseil que le décanteur du chemin Vérité a été déplacé, mais le talus n'a toujours pas été remis en état. Monsieur Jackie JOUANNE précise que cela sera réalisé d'ici la fin septembre.

Livraison de bois de chauffage au restaurant

Monsieur Jackie JOUANNE informe que la commune ne mettra plus à disposition d'employé communal pour aider à la livraison du bois déchiqueté au restaurant « Le Mythique ».

Voirie

Monsieur Michel LEGOUPIL informe les conseillers que le problème évoqué par M. et Mme DAVID de la Hétaudière relatif à l'écoulement des eaux est résolu ; ceux-ci ayant accepté qu'une tranchée soit réalisée dans leur terrain et que les eaux ruissèlent ensuite sur le terrain.

Quant au problème signalé par Mme SINEL, Monsieur Michel LEGOUPIL préconise la pose d'un caniveau devant son entrée de garage. Une proposition de prolongement de bordure est en cours d'étude à la communauté de communes, en attendant, un cordon d'enrobé à froid sera réalisé sur la longueur de l'entrée de la cour.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe le conseil être en litige avec l'entreprise COLAS Ile de France pour le parking de la rue du Clos. Le montant des travaux est estimé à 4500.00 €, reste à valider la prise en charge totale ou partielle par la communauté de communes.

Monsieur Michel LEGOUPIL informe que des vols de plantes ont eu lieu au cimetière. Il déplore l'aspect général du cimetière et signale le besoin de désherber.

Madame Claude CARAU COUVREUR réitère sa demande de ligne dédiée au CLSH ; en effet, actuellement ce numéro est toujours affecté à l'école maternelle. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un problème de répartiteur, le nécessaire sera fait auprès de France Telecom.

Monsieur Sylvain LENGRONNE demande à quel moment sera mis en place un règlement du marché. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un sujet à traiter en amont au sein de la commission des finances.

Agenda

Commission cadre de vie le lundi 15 septembre prochain à 18h00.

Mardi 23 septembre : invitation de tous les conseillers municipaux à la réunion de la communauté de communes.

Rencontre de la commission cadre de vie avec les Présidents des associations le samedi 04 octobre à 10h30.

Remise de la médaille d'or communal à Monsieur Étienne VIARD le lundi 27 octobre prochain.

Repas des anciens le dimanche 26 octobre à 12h30 au Collège (présence nécessaire des conseillers municipaux pour le service).

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,

les membres du conseil municipal,

Jean-Marie LEBÉHOT	
Jackie JOUANNE	

Maryvonne LEFRANÇOIS	
Daniel VILLECHALANE	Procuration à Michel LEGOUPIL
Claude BRUNET	
Michel LEGOUPIL	
Sylvain LENGRONNE	
Claude CARAU COUVREUR	
François OSMOND	Procuration à Claude CARAU COUVREUR
Nathalie FAGNEN	
Nathalie GUESNON	
Lydie OSMOND	
Delphine ROULLEAUX	
Sébastien DUPARD	
Vanessa DAVID	